

MAIRIE de BEAUMONT

Le conseil municipal est convoqué en séance publique le 10 septembre 2026 à 19h30, à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 05 juin 2026
- Acceptation du règlement de la garderie
- Tarif des repas pour la restauration scolaire 2026/2027
- Mise en place du temps partiel

Questions et informations diverses :

- Modification des heures concernant la réglementation dans l'intérêt de la tranquillité publique
- Repas des aînés
- Stationnement gênant

Réunion du 10 septembre 2026 PV et registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre, à dix-neuf heure trente, le conseil municipal de Beaumont, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme le Maire, DAUVISSAT Lysiane

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents 12

Quorum : 8

Membres présents :

ALLARD Jean-Hervé — BOUROTTE Flavie - CHEMINAL Francis - DAUVISSAT Lysiane
DÉRY Dominique - DUBOIS Francis - DUGNY Amandine – DUGNY David - MINARD Odile
NODOT Françoise - PRIBILLE Françoise - REBOULEAU Roxane

Membres absents ayant donné pouvoir :

CHEMINAL Francis à DUBOIS Francis

Membres absents :

- COLLIN Aurore
- ANDRÉ Aurélien
- MION Francis arrive à 20h05

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance

ALLARD Jean-Hervé est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 05 juin 2026 est adopté à l'unanimité

Délibération 32/2026

Adoption du règlement de fonctionnement de la garderie municipale :

Mme le Maire donne lecture du règlement de la garderie, indique qu'il faut définir les conditions de fonctionnement et d'utilisation du service de garderie municipale.

Considérant qu'il convient de préciser les modalités d'accueil des enfants, les horaires de fonctionnement, les conditions d'inscription, les règles de sécurité et de responsabilité ainsi que les obligations des familles ;

Considérant que le projet de règlement de fonctionnement de la garderie municipale a été présenté au Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, décide :

Article 1 :

D'approuver le règlement de fonctionnement de la garderie municipale, annexé à la présente délibération.

Article 2 :

De fixer l'entrée en vigueur de ce règlement au **01 septembre 2026**.

Article 3 :

De préciser que le règlement sera porté à la connaissance des familles et devra être accepté par celles-ci lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) au service de garderie.

Article 4 :

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 5 :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Mr DUGNY David demande que les inscriptions soient effectuées par quinzaine plutôt que mensuellement.

La demande est acceptée.

Délibération 33/2026

Révision du tarif des repas de la restauration scolaire :

Compte tenu des augmentations des tarifs de notre prestataire API, il est proposé de répercuter cette hausse sur le tarif unique, facturé aux parents qui passera de 4,70 € à 4,80 €, à compter du 01 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées :

Délibération 34/2026

Mise en place du temps partiel et fixant les modalités d'application :

Cette disposition concerne l'autorisation de temps partiel pour les agents publics au sein de la commune.

A compter du 1^{er} février 2027, un temps partiel d'une quotité de 80 % sera mis en place.

Un poste sera ouvert pour effectuer les 20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des voix exprimées :

Arrivée de Mr MION Francis à 20h05

Questions et informations diverses :

Mme le Maire indique qu'un arrêté interdisant l'arrêt et le stationnement sera pris au droit des propriétés, du n° 2ter rue Paul Bert à l'impasse de la bergerie pour le côté pair et du 05 au 07 rue Paul Bert pour le côté impair de la rue Paul Bert.

En effet ce stationnement gêne la circulation dans cette section de voie où la visibilité est réduite. Une réflexion est engagée pour la rue du barrage, le stationnement est très contraignant pour le passage des véhicules agricoles et de plus, dégrade les accotements.

Francis DUBOIS préconiser, pour la grande rue, des réhausses de bordure pour éviter que les véhicules mordent sur le trottoir.

Le passage des poussettes est rendu difficile dans la situation actuelle.

Un débat s'engage sur la circulation de la rue de l'égalité, une réflexion sera conduite.

Mme VIOLET est autorisée à prendre la parole et indique qu'elle éprouve de franches difficultés pour rentrer et sortir sa voiture de chez elle à cause de la vitesse excessive des véhicules, rue des Ponts.

Mme le maire indique qu'une réunion est programmée avec l'unité territoriale du département pour évoquer les difficultés liées à cette rue.

Repas des aînés :

Les aînés montrent peu d'appétence pour cette manifestation, l'an dernier le nombre minimum pour retenir un traiteur n'était pas atteint.

Francis MION propose de revoir l'organisation et de créer un repas intergénérationnel.

Compte tenu des délais pour retenir un traiteur, mais aussi pour commander les colis, il est convenu de reconduire les colis pour 2026 et de travailler à une nouvelle formule pour 2027.

Distributeur de pain

Le distributeur automatique de pain a subi des dégradations et tarde à être remis en service.

Une relance sera faite auprès du propriétaire.

Mr DUBOIS indique qu'une réflexion est en cours pour étudier la mise en place de vidéo surveillance dans les endroits « sensibles » de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le secrétaire de séance
ALLARD Jean Hervé



Mme le Maire
DAUVISSAT Lysiane

